

Présentation **1**

Lutter contre le racisme et les discriminations en Europe : tendances et défis **2**

Médias et processus de racisation : quelles approches pour quelles actions? **5**

Saint-Justin adhère à la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination **8**

Lutte aux incivilités et profilage racial **9**

Le 23 août, journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition **10**

Comité de rédaction :

Jean-Claude Icart
Coordonnateur de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations (CRIEC)

Micheline Labelle,
Directrice de la CRIEC,
Département de sociologie de l'UQAM

André Jacob
Professeur associé
École de travail social de l'UQAM

Ann-Marie Field
Coordonnatrice de la CRIEC

Bulletin préparé avec l'assistance de :

Carole Gesseny et Marie-Pier Dostie
Assistantes de recherche à la CRIEC

PRÉSENTATION

Le samedi 9 août 2008, l'intervention d'une patrouille policière dans un parc de Montréal-Nord a tourné au drame, alors qu'un agent a ouvert le feu sur trois jeunes, tuant l'un d'eux, Freddy Alberto Villanueva, 18 ans. Le lendemain, suite à une manifestation pacifique, une véritable émeute a duré jusqu'aux petites heures du matin.

Par delà les actes de délinquance pure, cette émeute contient une certaine critique de l'ordre établi qu'un nouveau groupe, Montréal-Nord Républik, a formulé ainsi : «Villanueva, cela veut dire : ville nouvelle».

La CRIEC s'est jointe aux différentes voix qui se sont élevées pour réclamer principalement :

1- que toute la lumière soit faite sur ces événements;

2- une révision de la procédure d'enquête d'un corps policier par un autre corps policier, procédure qui manque de transparence et soulève des questions d'éthique;

3- une analyse du travail des policiers auprès des minorités visibles;

une intervention vigoureuse des pouvoirs publics sur les problèmes économiques et sociaux qui constituent la trame de fond de ces événements.

Ces événements soulignent également la nécessité pour le Gouvernement du Québec d'intensifier la mise en oeuvre de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* et de la *Stratégie gouvernementale de développement durable* et d'adopter une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination.

Ces événements tragiques surviennent alors qu'un sérieux ralentissement de l'économie est annoncé. Les périodes de crise économique sont généralement favorables au développement de toutes sortes de tensions

et de discriminations. De plus, une analyse démographique plus fine de la composition de certains quartiers ferait ressortir des différences importantes en termes d'âge moyen de différents sous-groupes. Des problèmes de jeunes sont, dans un tel contexte, amplifiés par des problèmes ethniques. Il s'agit là de données à prendre en considération dans toute recherche de solution. L'Observatoire continuera de suivre de près les développements dans ce dossier.

Cette édition du bulletin vous présente un compte-rendu de la conférence de madame Isil Gachet, *Secrétaire exécutive de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), Conseil de l'Europe* dans le cadre de la Semaine d'actions contre le racisme (mars 2008) qui nous offrait un portrait de la situation en Europe et une synthèse du Séminaire scientifique annuel (juin 2008) de l'Observatoire, consacré à une réflexion théorique et méthodologique sur les rapports entre médias et minorités issues de l'immigration.

Nous faisons également le point sur le projet de Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination et vous présentons le message du Directeur général de l'UNESCO à l'occasion de la *Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition*. Nous revenons aussi sur une pratique policière contestée, la lutte aux incivilités, en raison de la possible incidence de cette approche sur le climat de tension entre les jeunes et la police dont parlent des intervenants de Montréal-Nord.

Bonne lecture.

Jean-Claude Icart
Coordonnateur de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations

Micheline Labelle
Directrice de la Chaire de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC)

Lutter contre le racisme et les discriminations en Europe : tendances et défis

Le mercredi 19 mars 2008, dans le cadre de l'édition 2008 de la Semaine d'actions contre le racisme, l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations a eu le plaisir de recevoir Mme Isil Gachet, Secrétaire exécutive de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), Conseil de l'Europe. Cette conférence, qui a reçu le soutien du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), a été animée par M. Peter Leuprecht, directeur de l'Institut d'études internationales de Montréal (IEIM). La conférence fait actuellement l'objet de rediffusions sur le Canal Savoir .

Mme Isil Gachet est Secrétaire exécutive au Conseil de l'Europe sur le racisme et les discriminations. Elle est d'origine turque, et détient la nationalité française. Elle est diplômée de l'Institut d'études politiques de Strasbourg, et a ensuite obtenu un diplôme d'études approfondies à la faculté de droit de Strasbourg. En 1984 elle a rejoint le Conseil de l'Europe. Elle a tout d'abord travaillé dans le domaine de la jeunesse. En 1989, elle a rejoint la direction des Droits de l'homme. Elle a été pendant cinq années intégrée dans la section médias avant d'être appelée à mettre en place le Secrétariat de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), en 1993.

Isil Gachet a dressé un tableau de l'état du racisme et des discriminations en Europe à partir des données de l'ECRI et de l'ensemble des rapports des 47 États-membres (Grande Europe), afin d'en analyser les grandes tendances. Il s'en dégage une situation assez inquiétante. Les questions liées au racisme et à la discrimination sont de plus en plus au coeur des préoccupations politiques et sociales. On remarque aussi la persistance de la discrimination au quotidien. Il s'agit de

traitement différentiel que vivent beaucoup de personnes dans l'accès à l'emploi, l'éducation, le logement, les soins de santé, etc. Le paradoxe est qu'il y a beaucoup de progrès au niveau des réformes législatives : les États membres ont adopté de nombreuses lois dans le sens de la lutte au racisme et aux discriminations. Cependant, on n'observe pas de diminution au niveau du traitement différentiel. Il y a donc une non adéquation entre les législations et la réalité sur le terrain.

Il ne suffit pas de déclarer la discrimination hors-la-loi, il faut aussi lutter contre elle dans la pratique, en assurant une mise en oeuvre effective des dispositions juridiques anti-discriminatoires, d'autant plus qu'un grand nombre de personnes n'arrivent pas à faire valoir leurs droits. Ce problème renvoie peut être aussi à un certain manque de volonté politique.

Isil Gachet a ensuite présenté ses principales observations.

1- Les tendances fortes

- l'islamophobie est perceptible dans le discours public (certains médias et leaders politiques) et alimente préjugés, attitudes négatives, discrimination et racisme à l'endroit des membres des communautés musulmanes. On peut observer des inégalités dans les domaines de l'accès à la nationalité, à l'éducation et à l'emploi;
- l'antisémitisme persiste également et est diffusé de plus en plus à travers les nouvelles technologies (Internet et télévision par satellite). On peut aussi remarquer un passage à l'acte, dans des attaques contre des synagogues, du vandalisme dans les cimetières juifs et des manifestations d'antisémitisme dans les écoles;
- la situation des Roms. Les Roms sont en Europe un groupe cible particulièrement vulnérable par rapport à l'intolérance, historiquement et géographiquement, et qui subit actuellement une intensification des expulsions collectives et des formes particulières d'exclusions et de

ségrégation (notamment scolaire) dans certains États.

Il est nécessaire de bien connaître les formes multiples de racisme et de les différencier (ex. islamophobie, antisémitisme, racisme anti-noir, racisme anti-Roms, etc.). Les solutions proposées seront ainsi adaptées au mal spécifique auquel on fait face. Cependant il est essentiel d'éviter la fragmentation de la lutte contre le racisme, et d'écarter le danger de dispersion négative des efforts, afin d'éviter que ne s'installe une compétition entre les différentes formes de racisme. Pour cela il est essentiel d'approcher toutes ces formes particulières à travers un prisme de lutte contre l'intolérance et le racisme en général et d'avoir une compréhension commune du principe de l'égalité de dignité de tous. Toutes ces formes différentes doivent être appréhendées comme étant parties d'un tout, et il est important de garder l'unité de la lutte contre le racisme.

2- Le climat négatif dans l'opinion publique et la lutte contre le terrorisme

Le vocabulaire raciste et xénophobe est présent dans le discours politique. Il n'y a pas eu d'explosion du discours xénophobe, comme certains ont pu le redouter et l'extrême droite ne vit pas de beaux jours. La mauvaise nouvelle est que leur vocabulaire a contaminé les partis politiques traditionnels, qui reprennent des fragments entiers des discours intolérants. Le risque de banalisation et de légitimation du discours xénophobe et raciste est donc énorme. Les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile sont particulièrement touchés par ce climat négatif dans l'opinion publique.

Le ton s'est durci dans le débat concernant l'immigration en Europe. Ceux qu'on appelle «les étrangers» sont présentés comme responsables du chômage, des hausses des dépenses publiques, de la détérioration des conditions de sécurité, et on associe immigrants et criminalité. Les «étrangers» sont utilisés comme boucs émissaires, et cette situation fait le lit du racisme et de la discrimination.

Depuis le 11 septembre, au nom de la lutte contre le

terrorisme, les pouvoirs publics adoptent de plus en plus de pratiques discriminatoires. Un exemple flagrant est l'augmentation inquiétante du profilage racial au sein des corps policiers partout en Europe. Le profilage consiste à utiliser, sans qu'il y ait de justification objective ou raisonnable, des motifs tels que la religion, la nationalité ou l'origine nationale ou ethnique, dans des activités de contrôle, de surveillance, ou d'investigation, par exemple lors de contrôles d'identité dans la rue.

Nous sommes dans une période de régression des droits depuis le 11 septembre 2001. Certains droits fondamentaux que l'on croyait totalement inattaquables, sont remis en cause. Par exemple, certains pays remettent en question l'interdiction absolue de la torture. Notre environnement est de plus en plus influencé par ces dispositions, et il faut être vigilants sur la question de la non-discrimination dans l'application de ces dispositions, car il y a là un enjeu très important pour l'avenir. Un défi fondamental est de voir comment les gouvernements vont pouvoir articuler leur action de lutte contre le terrorisme, qui a ses raisons d'être, tout en respectant les droits humains en général. Dans ce contexte, la lutte contre la discrimination, qui était déjà au départ difficile, se retrouve freinée. Une solution pour contrer ce recul est d'emprunter des arguments au discours de la lutte contre le terrorisme, à savoir que la haine et les préjugés vont créer encore plus d'insécurité. Le racisme crée de l'insécurité, et la lutte au racisme est essentielle pour la paix.

3- La question de l'intégration

C'est un défi relativement nouveau pour l'Europe. Le débat public actuel en Europe porte beaucoup sur la question des cultures et des valeurs. Le discours sur les valeurs intrinsèques et l'incompatibilité des cultures est largement stéréotypé et rend le débat confus. Un argument qui revient souvent : «certaines minorités ne peuvent pas être intégrées, parce qu'elles n'ont pas les mêmes valeurs que «nous», et ne sont pas prêtes à respecter nos valeurs et les droits humains tels qu'ils sont garantis en Europe».

L'intégration est un processus à double sens, un pro-

cessus de reconnaissance mutuelle, qui n'a rien avoir avec l'assimilation. L'intégration se construit sur le partage de certains principes essentiels qui fondent la vie en commun, et par le respect des droits de l'homme. La convention européenne des droits de l'homme n'est que la reproduction au niveau européen de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. C'est un socle que l'on retrouve aussi dans d'autres instruments juridiques régionaux sur d'autres continents, et qui s'impose à tous et en tous lieux. Ces principes ne sont pas «nos» valeurs, puisque par définition ils sont universels.

Il est également important de noter qu'un individu qui ne respecte pas les droits de l'homme n'est pas représentatif de tout le groupe auquel il appartient. De plus, il est nécessaire d'arrêter de mettre l'accent sur les différences culturelles et d'avancer qu'il existe des fossés infranchissables entre les cultures, discours qui sert à justifier l'idée du choc des civilisations. Une inté-

gration réussie suppose justement le maintien des différences car il s'agit d'un enrichissement mutuel. Il faut considérer l'aspect positif de ces différences, attitude qui permet d'aller de l'avant plutôt que de vivre la situation comme étant un problème. C'est le dialogue, plutôt que la Convention européenne des droits de l'homme qui peut permettre d'éviter ces conflits culturels.

Un des défis auquel fait face l'ECRI est la difficulté à faire passer le message de la lutte au racisme auprès de l'opinion publique : les gens ne comprennent pas qu'ils ont à gagner à instaurer l'égalité. La peur de perdre quelque chose si l'autre n'est plus discriminé persiste.

Le pouvoir du Conseil de l'Europe reste très limité. Les pays ont des engagements envers un certains nombre de lois, Le Conseil voit dans quelle mesure ces engagements sont respectés. Il peut donner ensuite des conseils et émettre certaines directives. Cependant,

INVITATION AUX PROCHAINES ACTIVITÉS DE L'OBSERVATOIRE

TABLE RONDE

Une crise annoncée : Montréal-Nord, du conflit à l'humanisation du quartier ?

Organisée par la Chaire de recherche sur les conflits socioterritoriaux et la gouvernance locale, en collaboration avec la Chaire de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC) de l'UQAM.

Le jeudi 30 octobre 2008 de 19h00 à 21h30
Pavillon Judith-Jasmin, Salle Alfred-Laliberté (J-M400)
Université du Québec à Montréal (UQAM)
Accès par le 405, rue Sainte-Catherine Est (Métro Berri-UQAM)

ENTRÉE LIBRE

Renseignements :
durocher.marie-helene@courrier.uqam.ca
514-987-3000, poste 5042
<http://www.geo.uqam.ca/>

Médias et processus de racisation : quelles approches pour quelles actions?

Le 12 juin 2008 a eu lieu le sixième séminaire de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations. Ce séminaire était consacré à une réflexion théorique et méthodologique sur les rapports entre médias et minorités issues de l'immigration.

Le premier panel, «Analyse des médias» réunissait Greg Nielsen (Département de sociologie et d'anthropologie, Université Concordia et Directeur du Centre Concordia d'étude sur la radiodiffusion), Isabelle Gusse (Département de science politique, UQAM) et Rachad Antonius (Département de sociologie, UQAM et directeur adjoint de la Chaire de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC)).

Intitulée «*Approche dialogique d'encadrement : théorie et méthode autour de deux essais*», la présentation de Greg Nielsen¹ était axée sur la méthodologie à utiliser pour l'analyse de la presse à grande circulation. Il est important de se demander quelles voix sont exprimées dans la culture publique, et en quelle quantité. Si l'on se place du point de vue d'une démocratie «en vouloir» et qu'on veut élargir le spectre des voix exprimées, on peut alors définir le journalisme comme «une conversation entre groupes plutôt que comme un fournisseur de descriptions prétendument neutres».

Lors d'une étude de reportages sur l'exclusion sociale liée à la pauvreté il a pu constater que le sujet du reportage est rarement l'auditeur visé. Les groupes exclus sont toujours nommés à la troisième personne, et dans cette perspective, les journalistes ne participent pas selon lui à la diversité culturelle des formes d'expression.

Il a également observé, dans son analyse sur le traitement de l'immigration dans le *New York Times*, l'utilisation dans ces reportages, du concept celui de *l'hospitalité conditionnelle* qui représente pour la communauté d'accueil non pas un choix à offrir, mais plutôt un droit à octroyer – sous certaines conditions. Pour illustrer ce concept, Greg Nielsen cite les écrits de Derrida qui traitent de la différence entre la tolérance et l'hospitalité. La tolérance y est abordée du point de vue de la construction, du plus fort au plus faible. L'hospitalité conditionnelle est distincte du concept de

la justice, car elle est positive envers les sujets, mais pose toujours des conditions.

Une des questions importantes à se poser ici, selon le conférencier, est de savoir si le journaliste en fait assez lorsqu'il propose la plupart du temps une analyse sans profondeur, alors qu'il pourrait emprunter d'autres chemins comme une réelle conversation avec les immigrants, etc., en dehors de cet encadrement qu'est l'hospitalité conditionnelle. Comme le premier auditoire est toujours implicite (et non empirique), il faudrait remettre en question cet encadrement, c'est-à-dire on parle de quoi - à qui, et privilégier une analyse dialogique.

Isabelle Gusse a présenté une étude sur les «*Pratiques discursives constitutives des représentations des immigrants et de l'immigration dans les récits journalistiques de la presse écrite montréalaise (La Presse et Le Devoir) au début des années 1990*». Dans cette recherche, menée en 1990, elle analyse le racisme dans la presse écrite de janvier 1987 à juin 1989, selon quatre modalités opératoires du discours dominant mises en évidence par le linguiste J.H. Thompson, soit 1 : légitimation (représentation); 2 : dissimulation; 3 : fragmentation; 4 : réification.

Elle s'est penchée sur plusieurs centaines d'articles de *La Presse* et de *Le Devoir*. Son analyse de contenu a porté sur le thème le plus abondamment rapporté dans ces articles : les réfugiés. La méthode consistait à analyser les récits journalistiques à partir de trois axes : l'objet (enjeux, thème), l'acteur principal et les acteurs secondaires (les sujets) et le contexte dans lequel la nouvelle s'inscrivait.

Voici un résumé de ses observations et de ses résultats d'analyse de contenu :

L'objet. En 1990, les articles des deux quotidiens montréalais traitent essentiellement des réfugiés turcs qui débarquent «illégalement» Canada. Pour les désigner : des métaphores comme «marrée», «hémorragie», «arrivage massif», «abus», «faux immigrants», «faux réfugiés», etc. En nommant ainsi une réalité sociale, les articles accentuent les représentations négatives de l'immigration et des réfugiés.

Le sujet. Dans les articles, les réfugiés ne parlent jamais eux-mêmes, mais ce sont les autorités gouvernementales, principalement fédérales, qui parlent

1. Deux textes de G. Nielsen avaient été pralablement communiqués aux participants. Il s'agit de *Contrasting Implied Audiences: Seriocomedie and Newspaper Reportage on Poverty in Montreal 2005* et de *Dialogic Framing and Conditional Hospitality: The New York Times on Immigration (2005-2006)*.

d'eux, en d'autres termes qui sont les sources directes les plus souvent évoquées par les journalistes. Une des conséquences de cette représentation : à cette époque, cette couverture de presse a couvert, invoqué et provoqué le changement de deux lois relatives à l'immigration. Cette situation aurait donc servi de justification gouvernementale pour durcir les lois d'immigration.

Le contexte. La mise en contexte des événements rapportés relatifs à l'immigration et aux immigrants est clairement biaisée et donne l'impression que seuls les réfugiés désirent immigrer au Canada. Il n'est fort peu question des immigrants permanents (catégorie économique) ou de ceux appartenant à la catégorie des immigrants parrainés. Il s'agit donc, selon Isabelle Gusse, d'une représentation négative et discréditante des réfugiés et, par extension des immigrants, dont la représentation médiatique met en évidence les problèmes sociaux qu'ils ont ou qu'ils causent à la société d'accueil, et comme de gens «en attente» (d'aide, de vêtement, de statut, etc.), c'est-à-dire tout sauf proactifs dans leur processus d'immigration.

L'intervention de Rachad Antonius a porté sur «*La représentation des Arabes et des Musulmans dans la grande presse écrite au Québec*»

Les médias ont un rôle structurant dans le rapport minorité/majorité, et ce rôle est très diversifié, parfois même contradictoire. Il est important est de savoir distinguer ce qui relève directement des médias de ce qui relève plutôt des rapports de pouvoir dans la société. À travers les représentations, on peut voir les rapports de pouvoir qui se jouent, et il est donc nécessaire ici de tenir en compte le contexte particulier du Québec.

On peut observer différentes représentations selon qu'il s'agira, dans l'un ou l'autre des médias, de la logique de l'Empire ou alors de la logique de la République. Rachad Antonius a pu ainsi observer que *La Gazette* donne une représentation très différente de *La Presse* ou du *Journal de Montréal*, par exemple. Pour ce qui est de la méthode, le chercheur a divisé les textes en catégories, et a utilisé des grilles d'analyse différentes selon qu'il s'agissait de chroniques, d'éditoriaux, etc.

La Gazette, qui répond à la logique de l'Empire, «démonise» les musulmans au niveau international, mais préconise la tolérance quand il s'agit du Québec, et est toujours très ironique vis-à-vis des réactions des Québécois. *Le Journal de Montréal* se place en opposition aux politiciens locaux, en contre-pouvoir. *La Presse* se situe

plus ou moins en harmonie avec le pouvoir. Finalement, *Le Devoir* prend plus de recul analytique, ne se préoccupe pas que de l'événement et réussit à élargir l'analyse.

Il s'est par la suite penché plus particulièrement sur le *Journal de Montréal*, qui a tenu selon lui un rôle d'agenda setting et a eu le plus d'impact sur la majorité. Il n'est pas ici question de contenu, mais d'impact émotif sur le public à l'aide de la forme, la mise en page, etc. L'impact de ces représentations sur les groupes minoritaires n'a pas été étudié ou très peu, mais est certainement majeur.

Dans la grande presse du Québec, pour les sujets concernant les arabes et les musulmans, la conjoncture internationale apporte les images et les mots, et la conjoncture locale fournit les enjeux du débat. Ce débat part donc mal au niveau local, car il subsiste une inadéquation qui amène des dérapages. En conclusion, les médias n'ont pas créé la crise, mais ils ont transformé le débat.

Rachad Antonius donne ensuite l'exemple de l'«incident de la cabane à sucre». Le *Journal de Montréal* relatait l'histoire en première page, et dans huit autres pages en deux jours d'une façon très alarmiste et dramatisée. On a pu alors remarquer que les réseaux TVA et *Canôe.ca* suivaient presque instantanément les gros titres du *Journal de Montréal*. Cependant, *Le Devoir* et *La Presse* n'ont, eux, jamais fait état de cette histoire. Cela illustre bien le rôle d'agenda setting joué par le *Journal de Montréal*. Le rapport de pouvoir est posé ici dans un contexte d'opposition au pouvoir, c'est-à-dire ici une opinion selon laquelle «les élus accommodent trop».

Fait encourageant, on peut cependant voir apparaître aujourd'hui une remise en question et un travail de déconstruction des stéréotypes dans la section «Culture» de la grande presse. De plus le stéréotype de «voleur de job» dans le domaine de l'accès au marché du travail et celui du terroriste ont été totalement absents du débat au Québec, alors que les accommodements ont accaparé tout l'espace d'expression des médias concernant l'immigration.

En après-midi, ce fut au tour de Monica Kin Gagnon (Département des communications, Université Concordia) et de Robert Maltais (Faculté de l'éducation permanente, Université de Montréal), d'animer les débats lors du panel sur «Questions d'intersectionnalité et d'éthique»

La communication de Monica Kin Gagnon a porté sur «*Les intersections entre l'appartenance à un groupe racisé, l'ethnicité et les représentations médiatiques*».

Elle s'est d'abord penchée sur le rôle des médias lors de la Commission Bouchard-Taylor. Elle questionne la raison d'être de cette commission, étant donné le manque de références pour une approche critique et rigoureuse du sujet. Elle rejoint Rachad Antonius sur le fait que ce sont les enjeux internationaux qui ont mené les débats au Québec. L'affaire Hérouxville, par exemple, répondait précisément à une tendance xénophobe dans la presse internationale et a notamment été reprise par le réseau BBC ainsi qu'en Nouvelle Zélande. La Commission Bouchard-Taylor est liée de très près à la question de la représentation. Les médias (ainsi que l'économie politique) ont énormément de pouvoir dans ces représentations. La conférencière reprend les concepts de *Tristan Mattelard*, selon lesquels il existe une tension entre la représentation et la réception : les représentations ne sont pas transparentes, elles sont même parfois contradictoires.

Elle a parlé ensuite de la complexité de la pensée de *Stuart Hall* pour la suite de son raisonnement, plus précisément des *cultural studies* et de son ouvrage «*Encoding, Decoding*» (1980). Par *encoding* il faut comprendre la production de la signification, et par *decoding* la mise en place de la réception. Ce processus peut s'effectuer, dans la théorie de *Stuart Hall*, selon trois modalités : 1 : la lecture suggérée; 2 : la lecture négociée; 3 : la lecture oppositionnelle.

La conférencière donne ensuite une autre illustration en lien avec les *cultural studies*, le film «*La couleur pourpre*», qui avait provoqué une polémique et le mécontentement des femmes africaines américaines, ainsi que le traitement du racisme dans le *Bill Cosby show*, et «*Black Women as Cultural Leaders*» de *Alice Walker*.

Selon Mme Gagnon, il est important d'être dans une approche d'entrevues, mais aussi multi-méthodologique, qui incorpore les aspects subjectifs auxquels on ne s'attendrait pas, et d'être toujours dans une critique soit négociée soit en opposition avec les lectures. Cette approche est pleine de promesses et peut permettre de rendre apparentes les ambivalences et les tensions d'un texte figé à une époque.

Robert Maltais, ex-secrétaire général du Conseil de presse du Québec pendant huit ans, a posé la question de l'inévitable «*Collision de valeurs entre médias et minorités*»

La presse québécoise est constituée à 40% de femmes et d'une majorité de Québécois francophones, la percée des journalistes issus de minorités étant très timide au Québec. La collision des valeurs est donc parfois inévitable, car les journalistes doivent tenir compte des aspirations et de l'intérêt collectif du peuple québécois.

À la question de savoir si les journalistes relatent, dans leurs articles, des faits exacts, Robert Maltais répond que toute subjectivité entraîne sa déformation. De plus, il existe un rapport de force entre les journalistes et les propriétaires des médias. Le syndicat des journalistes tente quelquefois de s'opposer à certaines façons de faire qui leur sont dictées, mais généralement sans résultat.

Robert Maltais s'est ensuite penché sur les enjeux du traitement journalistique. Tout d'abord, il a noté qu'il n'y a pas plus de plaintes relatives au racisme et à la discrimination au Conseil de Presse que concernant d'autres domaines. Les plaintes formulées envers les journalistes et leurs écrits ne sont pas toujours fondées et personne ne peut dicter aux journalistes la façon dont ils doivent faire leur métier. De plus, dans beaucoup de cas, le citoyen se tourne vers le journaliste et non vers le député, ce qui prouve que le citoyen a encore un bon degré de confiance envers les journalistes au Québec.

Au Québec, le journalisme est constitué d'une majorité contestataire de gauche. La provocation et le débat d'idées ne sont pas toujours menés de la bonne manière. Cependant, la parfaite impartialité et la subjectivité du regard lui apparaissent impossibles, le regard étant inévitablement teinté. De plus, on ne peut pas imputer toute la responsabilité aux journalistes: il s'agit d'une responsabilité partagée dans le cadre d'un processus d'offre et de demande.

Concernant la Commission Bouchard-Taylor, Robert Maltais explique qu'elle a été couverte par les médias selon un double traitement. Le premier relève du sensationnalisme, le second a été présenté sous forme de chroniques, très conservatrices, qui relevaient de l'ordre de la rectitude politique afin de «sauver le vertu du Québec», ce qui était une erreur selon le conférencier.

Enfin, selon lui, le journalisme spectacle ne fait pas partie du journalisme.

Compte-rendu de J.-C. I. et C. G.

Saint-Justin adhère à la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination

En février 2008, Saint-Justin¹, une ville de 1 031 habitants, située dans la MRC de Maskinongé et la région administrative de la Mauricie, est devenue la 25^e municipalité engagée à se joindre à la *Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination* (Montréal, Gatineau et Québec y ont déjà adhéré).

En juin 2005, à Saskatoon, un Groupe de travail pancanadien avait lancé un appel au cours de l'Assemblée générale annuelle de l'*Association canadienne des commissions et conseils des droits de la personne*. Il fut ensuite appuyé par la *Fédération canadienne des municipalités* en septembre 2005, et par l'*Union des municipalités du Québec* et l'*Alberta Urban Municipalities Association* en 2006.

La *Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination* veut «contribuer à renforcer la capacité de notre société à protéger et promouvoir les droits de la personne. C'est un moyen de coordonner et de partager la responsabilité parmi les administrations locales, les organismes municipaux civils et d'autres institutions démocratiques»². Elle estime que «ce sont les collectivités locales qui jouent le rôle le plus concret dans la vie des résidents. C'est à leur niveau qu'il importe d'élaborer des politiques, des programmes et des stratégies, et de prendre des mesures efficaces en vue d'éliminer le racisme et la discrimination»³.

Le 4 février 2008, au cours d'une séance régulière, le conseil municipal de Saint-Justin a adopté sans débat la résolution 2008-041, qui se lit comme suit :

ATTENDU QUE :

1. La Commission canadienne pour l'Unesco (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) lance un appel aux municipalités pour qu'elles se joignent à une coalition canadienne de municipalités contre le racisme et la discrimination et participent à la coalition internationale de l'UNESCO lancée en 2004;

2. La Fédération des municipalités canadiennes (FCM) endosse l'appel à une coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination et encourage ses membres à s'y joindre;

ATTENDU QUE :

3. Les gouvernements municipaux du Canada, ainsi que d'autres paliers de gouvernement, ont des responsabilités en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés et des codes fédéraux, provinciaux et territoriaux des droits de la personne, et qu'ils ont donc un rôle important à jouer dans le combat contre le racisme et la discrimination et dans la promotion de l'égalité et du respect pour tous les citoyens et citoyennes;

IL EST PROPOSÉ PAR André et RÉSOLU à l'unanimité que :

4. La municipalité de Saint-Justin s'engage à se joindre à la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination, et qu'à ce titre, elle endosse les engagements communs énoncés et s'engage à élaborer ou adapter son propre plan d'action en conséquence.

5. Ces engagements communs et le plan d'action individuel de la municipalité feront partie intégrante de la vision, des stratégies et des politiques de la municipalité.

6. En élaborant ou adaptant et en mettant en œuvre son propre plan d'action en vue de la réalisation progressive des engagements communs, la municipalité coopérera avec d'autres organismes et territoires de compétence, y compris d'autres paliers de gouvernement, les peuples autochtones, des institutions des secteurs public et privé, et des organisations de la société civile qui ont des responsabilités dans le domaine des droits de la personne.

7. La municipalité établira ses priorités, actions et calendriers, et allouera les ressources conformément à ses besoins particuliers et dans les limites de ses compétences et moyens. La municipalité partagera son savoir-faire et ses bonnes pratiques avec d'autres municipalités participant à la Coalition et présentera un rapport annuel, publié, sur les actions prises en vue de réaliser ces engagements communs.

Denis McKinnon, maire

Raymonde Bastien, secrétaire-trésorière

1. Saint-Justin fêtera ses 150 ans en 2009.

2. Commission canadienne pour l'UNESCO (CCU) (2005). *Coalition des municipalités canadiennes contre le racisme et la discrimination*, CCU, p. 2.

3. Commission canadienne pour l'UNESCO (CCU) (2005). *Coalition des municipalités canadiennes contre le racisme et la discrimination*, CCU, p. 2.

Lutte aux incivilités et profilage racial

Suite aux tragiques événements survenus à Montréal au début du mois d'août, des intervenants du quartier ont affirmé que cet éclatement était prévisible et que : «L'attitude des policiers qui combattent intensivement les gangs de rue dans le secteur a exacerbé les tensions avec les jeunes, qui rongent leur frein depuis longtemps» (Harry Delva, Projets jeunesse à la Maison d'Haïti) et que «c'était juste une question de temps avant que ça déborde. Les jeunes me rapportent qu'ils se font arrêter injustement, fouiller et interpellé sans raison valable» (Frantz Jean-Jacques, Maison de jeunes L'Ouverture)¹.

Deux mois plus tôt, soit le 9 juin 2008, le Service de police de la ville de Montréal (SPVM) avait présenté une nouvelle unité destinée à lutter contre les gangs de rue et les «crimes émergents». Le projet Eclipse ajoutait 66 nouveaux policiers, notamment sur la rue et dans le métro. Cette nouvelle équipe devait augmenter la visibilité de la présence policière et agir sur la sécurité des citoyens². Nous nous interrogeons sur l'utilisation éventuelle, dans le cadre du projet Eclipse ou dans les activités régulières du SPVM, d'une approche qui a été fortement critiquée, la lutte aux incivilités, et sur sa possible incidence sur le climat dont parlent les intervenants dans ce secteur.

Cette approche préconise de punir sévèrement les délinquants à la moindre occasion. Elle est basée sur une théorie élaborée par deux chercheurs américains, J. Wilson et G. Kelling : si une vitre brisée d'un bâtiment n'est pas immédiatement remplacée, certains vont en déduire que le bâtiment est abandonné et toutes les vitres seront brisées avant peu³. De même, si le responsable d'une infraction n'est pas condamné immédiatement, il est incité à récidiver et si les responsables d'infractions ne sont pas condamnés pour chaque infraction avec toute la sévérité que la loi autorise, ils vont progressivement dériver du petit délit au crime.

Cette théorie a été appliquée (de façon déformée diront certains) au milieu des années 1990 à New York, sous l'administration du maire Giuliani. La baisse importante de la criminalité sous cette administration a incité plusieurs villes aux États-Unis et dans le monde (y compris au Canada) à adopter cette méthode. Or, d'autres facteurs ont pu expliquer ces succès :

- la criminalité avait en fait commencé à baisser à New York avant l'adoption de cette approche;
- il y a également eu, durant cette période, une hausse importante des effectifs policiers à New York (30 000 à 40 000);

- la criminalité a baissé de façon importante durant la même époque dans d'autres villes qui n'ont pas utilisé cette approche ou même qui ont adopté une politique inverse (réduction des effectifs policiers, dialogue avec les citoyens, etc.);

- il y a eu une importante reprise économique durant cette période;

- la proportion de jeunes dans la population américaine a commencé à décroître fortement à compter des années 90.

Cette approche de la lutte aux incivilités a également été très critiquée en raison de ses effets pervers :

- les policiers peuvent être amenés à considérer toute personne comme délinquant ou criminel en puissance. Il y a donc risque de disparition de la présomption d'innocence;

- en raison de la pression exercée par les directives, les contrôles peuvent se faire de façon plus agressive et donc entraîner des réactions hostiles, suivies alors de répliques antagoniques. D'où, l'augmentation des risques d'incidents graves et des plaintes contre les policiers;

- l'intensification des contrôles porte surtout sur des personnes faisant partie de groupes considérés comme «à risque», qui ne sont pas représentatifs de la diversité de la population. Danger donc de «[...] recours aux stéréotypes plutôt qu'à un doute raisonnable pour mener des actions reliées à la sécurité»⁴, ce qui est la définition du profilage racial dont une des conséquences graves est justement l'exacerbation des tensions entre la police et les jeunes des minorités ethniques;

- ce renforcement de l'exclusion de personnes déjà marginalisées peut se faire au détriment de la lutte contre la vraie criminalité. Ce n'est pas le désordre qui cause le crime, les deux ont les mêmes causes, la violence étant liée à des carences dans la vie et la société⁵.

En fait, pour Wilson et Kelling, «le rétablissement de la tranquillité publique dans les quartiers en difficulté devait passer par la transformation des modes de travail des policiers pour qu'ils s'insèrent dans le tissu relationnel d'un quartier et y jouent ainsi un rôle pacificateur et régulateur, en collaboration avec les habitants»⁶.

Il y a certainement dans cette expérience des leçons à tirer pour Montréal-Nord et pour l'ensemble de la Ville de Montréal.

J.-C. I.

1. Murchison, N. (2008). «Émeutes à Montréal-Nord : "Ça allait exploser"», *Journal de Montréal*, 12 juillet, site web, <http://www.canoe.com/infos/societe/archives/2008/08/20080812-053500.html>

2. Service de police de la ville de Montréal (SPVM) (2008). *Lancement d'une nouvelle équipe corporative pour intensifier la lutte à la criminalité*, communiqué, 9 juin, site web, http://www.spmv.qc.ca/fr/documentation/3_1_2_communiques.asp?noComm=548

3. Wilson, J. Q. et G. L. Kelling, (1982). « Broken Windows. The police and neighbourhood safety », *The Atlantic Monthly*, mars, site web, <http://www.theatlantic.com/doc/198203/broken-windows>

4. Larson, F. (2003). Communication lors du colloque *Le profilage racial : implication pour l'égalité, la liberté et la sécurité* organisé par le Centre de recherche-action sur le racisme (CRARR), 6 juin.

5. Harcourt, B. (2006). «C'est une illusion», *L'Humanité*, 15 juillet, site web, http://fr.wikipedia.org/wiki/Tol%C3%A9rance_z%C3%A9ro#cite_note-4

6. Mucchielli, L. (2002). «"Tolérance zéro" : les véritables enseignements de l'expérience new-yorkaise», *Hommes et Libertés*, no. 120, octobre-décembre, p. 38-40.

Le 23 août, Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition

(Grâce aux initiatives de la Ligue des Noirs du Québec, l'Assemblée nationale et la Ville de Montréal ont déclaré la Traite transatlantique «un crime contre l'humanité» et le 23 août de chaque année, **Jour souvenir** de cette tragédie).

Message du Directeur général de l'UNESCO¹

En proclamant que nul ne peut être tenu en esclavage ni en servitude, la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, dont nous célébrons cette année le 60e anniversaire, consacre en son article 4 un droit fondamental de l'être humain. En cette dixième *Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition*, célébrons donc la mémoire de ces millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui subissent ce déni particulièrement odieux des droits de l'homme, ainsi que de ceux qui se sont battus sans relâche pour mettre fin à cette tyrannie.

Cette année, la *Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition* coïncide avec une autre commémoration importante, celle du bicentenaire de l'abolition de l'esclavage par les États-Unis d'Amérique, en 1808. Même si ce texte historique et les autres lois abolitionnistes analogues du début du XIX^e siècle n'ont pas fait disparaître l'institution de

l'esclavage, elles ont grandement contribué au démantèlement du plus pérenne et du plus vaste système de domination et d'oppression qui ait existé dans l'histoire de l'humanité.

Malheureusement, ces tentatives audacieuses pour proclamer des droits fondamentaux universels ont été suivies d'un silence qui a empêché les générations nées après l'époque de l'esclavage de comprendre non seulement la souffrance intolérable de ses millions de victimes, mais encore les profondes transformations économiques, sociales et culturelles causées par la traite à l'échelle mondiale. En effet, ce n'est qu'en 2001 que la communauté internationale a officiellement reconnu cette tragédie sans précédent comme un crime contre l'humanité, dans la *Déclaration de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée*, tenue à Durban, en Afrique du Sud.

Depuis 1994, dans le cadre de son projet «La route de l'esclave», l'UNESCO lutte sur deux fronts, contre les préjugés raciaux qui prétendent justifier l'esclavage et contres les forces socioculturelles ligüées pour en cacher l'ampleur et l'impact. À travers cet ambitieux projet, l'UNESCO joue un rôle crucial en aidant à faire progresser la compréhension de la traite et de ses con-

La Veille documentaire de l'Observatoire

Depuis l'automne 2003, l'Observatoire diffuse, sur son site Internet et par courriel, une veille documentaire électronique mensuelle. Cette veille porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle recense et donne accès à des documents disponibles sur Internet, des études, des rapports officiels, des annonces d'événements, etc. qui sont pertinents pour l'analyse du travail d'intervention sur les questions de citoyenneté, de droits humains, de discrimination, de racisme, de démarches pour lutter contre ces discriminations, d'analyses utiles pour déterminer les priorités d'action et pour la guider, etc. Elle donne les documents eux-mêmes quand ceci est autorisé, et les adresses où les trouver dans le cas contraire. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes, et essaie de privilégier une approche intersectorielle de ces questions. L'information est présentée selon le niveau d'intervention : local, national et international.

La veille est disponible sur notre site Internet: <http://www.criec.uqam.ca/observatoire/veille.htm>. Si vous souhaitez recevoir cette veille par courriel, prière de communiquer avec criec@uqam.ca.

1. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (2008). 23 août, *Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition*, message du Directeur général de l'UNESCO, 21 juillet, site web, http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=43270&URL_DO=DO_PRINTPAGE&URL_SECTION=201.html

séquences pour les sociétés modernes, en vue de contribuer à l'instauration de cette culture de tolérance, de coexistence pacifique et de respect des droits de l'homme qui est au cœur du mandat de l'Organisation. Tel est pour l'UNESCO le principe directeur qui guide son action dans tous ses domaines de compétence, que ce soit l'éducation, les sciences exactes et naturelles, les sciences humaines, la culture ou la communication.

Le projet «La route de l'esclave» vise également à faire prendre conscience de la présence africaine aux quatre coins du monde et de la contribution, toujours passée sous silence, de la diaspora africaine à la construction de mondes nouveaux. Il tire pleinement parti des technologies modernes pour faire connaître au plus grand nombre les résultats des recherches considérables sur les questions relatives à l'esclavage menées de par le monde, et notamment l'élaboration d'un atlas des liens entre la présence africaine et le patrimoine de l'Afrique, outil composé de nombreuses cartes qui tiendra compte des traditions immatérielles constituées au fil des siècles, dont on trouve l'expression dans des activités culturelles aussi diverses que la musique, la danse, l'artisanat et les fêtes qui foisonnent en Afrique, dans les Caraïbes et dans les Amériques. Cet atlas permettra aussi de mettre en lumière la diversité créatrice de nos sociétés multiformes, multiculturelles et interactives, que l'UNESCO cherche à protéger et à promouvoir à l'aide d'instruments juridiques tels que la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, de 2003, et la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, de 2005.

Vu l'extraordinaire dynamique créée par la célébration de l'*Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition*, je souhaite que cette Journée internationale offre toujours davantage d'occasions de promouvoir la recherche, de renforcer les réseaux d'acteurs et d'associer de plus en plus de personnes et d'institutions à la commémoration de la traite des esclaves.

Il est certes de notre devoir de ne jamais oublier les atrocités commises par le passé, mais il nous faudrait également être tout aussi vigilants pour travailler à l'abolition des formes contemporaines d'esclavage qui touchent des millions d'hommes, de femmes et d'enfants à travers le monde. Malgré l'arsenal d'instruments internationaux créés pour combattre l'exploitation des êtres humains et la conscience grandissante de l'existence du travail forcé, ainsi que du trafic et de la prostitution d'enfants, la triste vérité est que ces violations flagrantes des droits de l'homme se poursuivent. À ce fléau qui ronge le tissu social de tant de sociétés, l'UNESCO s'efforce résolument de mettre un terme.

J'invite donc tous les États membres de l'UNESCO à profiter de l'occasion que leur offre cette Journée internationale pour appeler ensemble à une remémoration universelle des événements tragiques du passé et de redoubler d'efforts pour mettre fin à toutes les formes d'oppression, afin de bâtir des sociétés plus tolérantes et plus justes pour les générations présentes et futures.

INVITATION AUX PROCHAINES ACTIVITÉS DE L'OBSERVATOIRE

CONFÉRENCE PUBLIQUE

Appartenance identitaire et rapports de pouvoir entre la Catalogne et l'Espagne

Ricard Zapata-Barrero, Département de science politique, Universitat Pompeu Fabra,
Barcelone et Groupe de Recerca d'Immigració i Innovació Política

Le mardi 4 novembre 2008 de 18h30 à 20h30
Pavillon Athanase-David, Salle D-R200
Université du Québec à Montréal (UQAM)
Accès par le 1440 rue St-Denis (Métro Berri-UQAM)

ENTRÉE LIBRE

DÉBAT PUBLIC

Diversité des communautés musulmanes et processus d'inclusion

Rachad Antonius, Département de sociologie, UQAM
Frédéric Castel, Département de sciences des religions, UQAM

Le mardi 25 novembre 2008 de 18h30 à 20h30
Pavillon Athanase-David, Salle D-R200
Université du Québec à Montréal (UQAM)
Accès par le 1440 rue St-Denis (Métro Berri-UQAM)

ENTRÉE LIBRE

Renseignements :
criec@uqam.ca
514 987-3000, poste 3318
www.criec.uqam.ca